

Le réseau des universités publiques régionales et la refondation du système universitaire haïtien en vue du développement durable d'Haïti

P. Yves Voltaire

Résumé : La publication, le 30 juillet 2006, d'une circulaire du ministre de l'éducation nationale Gabriel Bien-Aimé, marque le début de la fondation progressive d'une université publique régionale (UPR) dans neuf des dix départements d'Haïti. En quoi ces UPR contribuent-elles à la reconstruction durable d'Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 ? Quel type de coordination adopter entre le réseau des UPR et l'Université d'État d'Haïti (UEH) ? Cet article tente de répondre à ces questions d'intérêt national à partir d'une analyse des actions menées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et le Conseil des Recteurs des UPR depuis dix ans pour les institutionnaliser, malgré de violentes grèves d'étudiants et de professeurs. L'auteur prend le contrepied de certaines opinions opposées aux UPR. Il démontre la pertinence sociale, économique et politique d'une université publique par département ainsi que la nécessité d'une coordination institutionnalisée entre l'UEH et le réseau des UPR dans le cadre d'une loi sur l'enseignement supérieur en attente d'être votée. Il indique, en outre, les actions stratégiques que le Conseil des recteurs des UPR compte réaliser en collaboration avec le MENFP durant la 2^e décennie de ce réseau en vue d'y améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage à tous les niveaux, la formation en sciences et technologies appliquées, les conditions de travail des étudiants et des professeurs et leur participation à l'élimination de la misère et à la poursuite des objectifs de développement durable en Haïti à l'horizon de 2030.



Rezime : Depi lè Minis edikasyon nasyonal la Gabriel Bien-Aimé te mande sa nan yon sikilè li te pibliye jou ki 30 jiyè 2006, Leta te bati yon Inivèsite Piblik Rejyonal (an franse, UPR) nan 9 pami 10 depatman jeyografik Ayiti yo. Ki konkou UPR sa yo pote nan rebati Ayiti yon fason ki dyanm apre Goudougoudou 12 janvyè 2010 la ? Ki jan kowòdinasyon an ta dwe fèt ant rezo UPR yo ak Inivèsite Leta Ayiti a (an franse UEH) ? Atik sa a eseye bay kèk repons sou kesyon sa yo ki nan enterè tout ayisyen. Li fè yon analiz aksyon Minisè edikasyon nasyonal ak fòmasyon pwofesyonèl la (MENFP) ansanm ak Konsèy Rektè UPR yo reyalize depi 10 zan pou mete yo kanpe dyanm, malgre vyolans plizyè grèv etidyan ak pwofesè. Otè a montre poukisa li pa dakò ak kèk opinyon ki pa anfavè UPR yo. Li bay bonjan agiman sou kouman sa fè sans, sou plan sosyal, tankou sou plan ekonomik ak politik, pou ta gen yon UPR nan chak depatman epi pou ta gen ant UEH ak rezo UPR yo bonjan kowòdinasyon ki reglemante dapre yon lwa sou ansèyman siperyè yo, yon lwa poko janm ka vote. Li fè konnen tou aksyon estratejik Konsèy rektè UPR yo gen entansyon reyalize nan kolaborasyon ak MENFP la nan 10 zan kiap vini yo dekwa pou UPR yo gen pi bon kalite ansèyman-aprantisaj ki fèt ladan yo nan tout nivo, pi bon fomasyon nan syans ak teknoloji aplike, pou pwofesè ak etidyan travay nan pi bon kondisyon epi pou yo patisipe pi byen nan konbat lamizè ak vane nan reyalize objektif devlopman total kapital Ayiti dis 2030.


INTRODUCTION

Le 30 juillet 2006, Gabriel Bien-Aimé, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) du gouvernement Préval-Alexis, a publié une « décision ministérielle » créant des universités publiques dans les 10 départements d'Haïti en vue de décentraliser l'enseignement supérieur public (voir la Figure 1). Cette circulaire s'inscrivait dans la ligne de l'article 211-1 de la Constitution de 1987, demeuré inchangé dans la Constitution de 1987 amendée, qui stipule : « *Les universités et écoles supérieures privées et publiques dispensent un enseignement académique et pratique adapté à l'évolution et aux besoins du développement national* ». Depuis lors, pendant

10 ans, le MENFP a fondé neuf universités publiques régionales (UPR) qui accueillent actuellement 8 000 étudiants, 445 chargés de cours et 33 professeurs à temps plein dans neuf départements géographiques du pays, excepté celui de l'Ouest où l'Université d'État d'Haïti (UEH) est principalement implantée depuis longtemps.

Dans quel contexte et dans quel but cette décision ministérielle a-t-elle été prise ? Quelles sont les réalisations, les difficultés rencontrées et les leçons apprises durant la première décennie de la fondation des neuf universités publiques régionales actuelles ? Quelles sont les perspectives d'action pour améliorer et harmoniser le fonctionnement et les programmes de formation de

Figure 1 Décision ministérielle créant le réseau des Universités Publiques en région


RÉPUBLIQUE D'HAÏTI


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE


No. *D.2.1295* Port-au-Prince, le 30 JUIL. 2006

Décision Ministérielle

- Vu les articles 208, 209, 210, 211.1 de la Constitution établissant les universités et écoles supérieures publiques;
- Considérant qu'il y a lieu de décentraliser l'enseignement supérieur public;
- Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) décide de créer des universités publiques dans les dix (10) départements du pays;
- Les statuts et règlements internes seront élaborés pour un meilleur fonctionnement.
- Ces universités dépendront directement du MENFP via la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS).

Fait à Port-au-Prince, le 30/07/06.


Gabriel BIEN-ÊTRE
Ministre



5, rue Dr. Audain, Port-au-Prince, Haïti, Téléphone: 223-4716 / 222-9732, Télécopieur: 223-7887

ce réseau en vue de le rendre plus apte à poursuivre sa mission de former des professionnels compétents et intègres à même d'aider la population haïtienne à éradiquer la misère et à se développer de façon intégrale et durable ? Comment s'articulent ses relations avec l'UEH ? Comment le réseau des universités publiques régionales¹ contribue-t-il à la refondation du système universitaire haïtien ?

La présente étude se propose d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions d'intérêt national.

La problématique sous-jacente à cette démarche de réflexion critique est axée autour de la manière de refonder le système universitaire haïtien dans le cadre de la refondation nationale pour le développement durable après la catastrophe provoquée par le séisme du 12 janvier 2010. L'existence, la configuration et le rôle du réseau actuel de neuf UPR font encore, en effet, l'objet de débats, d'oppositions et de réticences persistantes au sein de certaines instances supérieures de décisions politiques et dans le milieu universitaire haïtien. On invoque à cet égard les maigres ressources financières du pays, la multiplicité des priorités sociales et l'existence de l'UEH. Plus précisément, la viabilité économique et la pertinence sociale d'une université publique par département géographique ne font pas l'unanimité parmi les architectes et les stratèges politiques de la refondation économique, sociale, territoriale et institutionnelle d'Haïti.

Dès lors, l'analyse des actions menées par les principaux acteurs de l'institutionnalisation des UPR depuis 2006 constitue un apport incontournable pour alimenter la réflexion et la concertation en vue d'une vision commune sur le système d'enseignement supérieur que l'État et la société civile veulent adopter et du rôle qu'ils veulent lui faire jouer dans le développement économique et social de la nouvelle Haïti en construction.

Les données empiriques à la base de ce travail d'analyse sociologique proviennent des procès-verbaux des réunions mensuelles du Conseil des recteurs des UPR, organe de concertation et de suivi créé en 2011 et intégrant les recteurs des UPR, le chargé du dossier des UPR au cabinet du ministre de l'Éducation nationale et la directrice de la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS). Nous avons également utilisé les données et réflexions recueillies à l'atelier consacré aux UPR lors des Assises nationales sur l'éducation de qualité et sur l'enseignement supérieur en avril 2014. Nous avons, enfin, collecté différents points de vue sur le réseau des UPR auprès d'un groupe de réflexion (*focus group*) réunissant d'éminents représentants du secteur universitaire, du Parlement, des entreprises, des étudiants, des professeurs et des doyens, à l'occasion de l'Atelier national des UPR sur le thème de l'animation

des services à la vie étudiante, tenu à Miragoâne, à l'Université Publique des Nippes (UPNip)², en juin 2015.

Nous pratiquons la réflexivité et la distanciation critique tout au long de cet article en vue d'une construction et d'une appréhension objectives de l'objet d'étude.

Après une brève présentation du contexte et de l'historique de la fondation des UPR, nous indiquerons quelques éléments d'un bilan pédagogique, social et financier de leur première décennie. Puis, nous analyserons les différentes visions de la configuration géographique des UPR dans la réforme du système universitaire haïtien. Nous soutiendrons la position d'une mobilisation autour de l'idée de maintenir une UPR par département géographique. Enfin, des orientations et des pistes d'action seront proposées pour la montée des UPR vers leur deuxième décennie en synergie avec la poursuite des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU en Haïti.

2. HISTORIQUE DE LA FONDATION DES UPR

2.1 Crise chronique du système universitaire haïtien

En 1997, Creutzer Mathurin a publié une étude sur l'état des lieux de l'enseignement supérieur en Haïti³. Il y a fait trois constats majeurs :

1. Tout d'abord, la demande croissante d'enseignement supérieur de la part des élèves terminant leur secondaire dépasse largement l'offre de formation universitaire. L'impossibilité de n'accueillir qu'un faible pourcentage des postulants à l'UEH favorise la multiplication d'établissements qui s'autoproclament « universités ». La création d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics en région sera proposée pour réduire ce phénomène.
2. Ensuite, il n'existe pas de loi sur l'enseignement supérieur ni de structure d'accréditation et de régulation des établissements de ce niveau. La DESRS sera créée au MENFP même si les moyens mis à sa disposition sont nettement inadéquats par rapport à l'ampleur de sa mission.
3. Enfin, le système éducatif haïtien, où sévit l'apprentissage « par cœur » ou psittacisme⁴, ne favorise pas la culture scientifique. La recherche scientifique y est quasi inexistante. D'où l'urgence de promouvoir des structures et des pratiques de recherche scientifique dans les universités.

Face à ces observations, l'idée de décentraliser l'offre d'enseignement supérieur public et de créer des universités dans les provinces, déjà présente dans la Constitution de 1987, se

1. Pourquoi les nommer « régionales » alors que ces universités publiques sont réparties par département ? Certes, les collectivités territoriales reconnues par la Constitution haïtienne sont la section communale, la commune et le département. Dans les faits, chaque UPR dessert un espace régional qui regroupe, outre son département spécifique, les communes frontalières de plusieurs départements.

2. La Conférence des doyens des facultés d'éducation d'Haïti (CODFEH) a été fondée à cette occasion à l'initiative de Jacky Lumarque, recteur de l'Université Quisqueya.

3. Mathurin, C. (1997). *L'enseignement supérieur en Haïti : état, enjeux et perspectives*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation Nationale.

4. En créole, « jako repèt ». Malheureusement les pratiques de répétition et de mémorisation sans réelle compréhension, comme un perroquet, ne favorisent pas la pensée critique et autonome chez les apprenants.

retrouvera constamment dans les documents stratégiques du MENFP. Dans ce même ordre d'idées, en 1999, le MENFP fait une ouverture sur la formation professionnelle technique supérieure en créant un Centre d'enseignement supérieur et technologique (CEST) aux Cayes. L'espoir soulevé par cette expérience conduira, sept ans plus tard, à la publication de la circulaire ministérielle créant les universités publiques régionales.

2.2 Les trois phases de la première décennie des UPR

2.2.1 L'implantation des trois premières UPR (2006-2010)

De 2006 à 2010, le MENFP commença à fonder des UPR avec une planification minimale et très peu de ressources, en utilisant l'après-midi des locaux de lycée, d'écoles nationales, et en louant des bâtiments privés. Tout d'abord, aux Cayes, le CEST a été transformé en Université Publique du Sud aux Cayes⁵ (UPSAC) le 7 novembre 2006. Trois mois plus tard, le 5 janvier 2007, l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG) a été créée. Puis, le 8 octobre 2007, l'Université Publique du Nord au Cap-Haïtien a été inaugurée.

Survint alors le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui provoqua l'effondrement des maisons, des édifices publics, des églises et des écoles, causant, en moins d'une minute, la mort de plus de 200 000 personnes et en laissant des milliers d'autres handicapées dans les départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. Parmi les victimes, on dénombre des centaines d'étudiants et de professeurs sur lesquels s'étaient écrasés des dizaines de bâtiments construits sans aucun respect des normes parasismiques. Les établissements de la capitale sont gravement affectés, mais ceux des provinces le sont moins. L'urgence de déconcentrer et de décentraliser l'offre de formation universitaire est alors devenue de plus en plus évidente. Si les UPR n'existaient pas, il aurait fallu les fonder. Puisqu'elles existent, il faut les réformer et les consolider.

2.2.2 L'extension dans six autres départements (2011-2014)

Ainsi, après le séisme, dans le cadre de la refondation du système éducatif haïtien, le MENFP adopta le document de la commission présidentielle nommée « Groupe de travail sur l'éducation et la formation » (GTEF) comme plan stratégique et publia son plan opérationnel 2010-2015. Il y décida d'étendre et de consolider le réseau des UPR. Un état des lieux fut réalisé. Des études de faisabilité furent menées dans les départements n'ayant pas encore d'UPR. Ainsi ouvrirent successivement leurs portes : l'Université Publique du Sud-Est à Jacmel (UPSEJ) en 2011, l'Université Publique du Nord-Ouest à Port-de-Paix (UPNOPP) en 2012, l'Université Publique du Centre (UPC)

5. Parmi les recteurs co-fondateurs d'UPR, quatre prêtres catholiques et un prêtre épiscopalien occupent cette fonction avec la permission de leur évêque. Dans le contexte haïtien actuel, ils figurent, en province, parmi les rares personnes détenant les qualifications et les compétences requises et ayant la disponibilité nécessaire pour travailler dans des conditions difficiles de pionniers dans les UPR, tout en respectant leur laïcité.

en 2012. Enfin, en 2014, on créa les trois dernières : l'Université Publique de la Grand'Anse (UPGA), l'Université Publique du Nord-Est à Fort-Liberté (UPNEF) et l'Université Publique des Nippes (UPNIP). Cette multiplication rapide dans des conditions précaires s'explique par l'engouement soulevé dans la population par l'existence des premières UPR malgré leur fragilité institutionnelle. Les électeurs exercèrent des pressions sur les sénateurs et les députés pour avoir une UPR dans chaque département. Ces élus assurèrent progressivement l'intégration des UPR dans le budget de fonctionnement et d'investissement du MENFP. La mention de chaque UPR dans les lois de finances depuis 2008 leur a souvent servi de preuve légale de reconnaissance par l'État haïtien. Cependant, l'absence d'une loi sur l'enseignement supérieur les oblige souvent à pratiquer le « marronnage » et freine encore l'intégration de leur personnel enseignant et administratif dans la fonction publique. Enfin, l'admission des trois premières UPR à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) leur donna une visibilité internationale. Cette expérience, cependant, a été provisoirement interrompue, car les UPR doivent avoir des programmes de master pour en devenir des membres permanents.

2.2.3 La structuration du réseau des UPR (2015-2016)

La troisième phase de la première décennie est caractérisée par les efforts de structuration et d'harmonisation du réseau des UPR. Ainsi, une évaluation des programmes de 1^{er} cycle en sciences administratives et en éducation est en cours. La mise en place de structures préparatoires à des programmes de master en 2017 va bon train. Cette phase est surtout marquée par l'intensification des démarches pour la construction progressive du campus de chaque UPR.

3. DES RÉALISATIONS REMARQUABLES SUR FOND DE GRÈVES PÉRIODIQUES

Durant la première décennie des UPR, les bases de leur institutionnalisation ont pu être posées, en dépit de la rareté de ressources humaines qualifiées et disponibles ainsi que de la précarité des ressources financières. Beaucoup d'observateurs auraient sans doute préféré que leur extension se fasse selon des étapes planifiées et codifiées et avec les ressources humaines et financières adéquates. L'État aurait ainsi créé une procédure exemplaire pour la fondation des universités en Haïti. Quoi qu'il en soit, des efforts ont été consentis à tous les échelons de l'administration publique pour que les UPR continuent d'exister contre vents et marées. Ainsi, elles ont réussi à faire d'importantes avancées sous plusieurs fronts de ce combat pour leur institutionnalisation. Soulignons quelques-uns d'entre eux.

1. Chaque ministre de l'Éducation nationale a, pendant la durée souvent brève de son mandat, posé sa pierre pour l'amélioration de la gouvernance et du financement des UPR. Ainsi, un avant-projet de loi organique sur les UPR a été élaboré. Plus encore, deux projets de loi sur l'enseignement

supérieur et sur son agence de régulation ont été déposés au Parlement. Une lettre circulaire du MENFP a fixé les qualifications nécessaires pour occuper des postes supérieurs (recteur, doyen) et enseigner dans les UPR. Des appels à candidatures et des appels d'offres concernant des UPR ont été lancés par le MENFP.

2. Sur le plan du financement, les UPR sont passées d'une modique subvention annuelle à une intégration dans le budget de fonctionnement et d'investissement du MENFP. Certes, l'allocation budgétaire attribuée à l'ensemble du réseau équivaut à peine au quart de celle consacrée à l'UEH. Mais les UPR ont toujours pu compter sur le fidèle appui d'hommes d'État, comme le sénateur Joce-lerme Privert devenu président de la République, pour faire améliorer leur situation budgétaire. Chaque UPR produit régulièrement les rapports financiers indispensables à la poursuite de sa prise en charge par l'État dans le respect des normes de l'administration publique haïtienne. Enfin, les étudiants apportent tant bien que mal leur modeste contribution financière annuelle représentant environ 5 % du budget de chaque UPR.
3. Toutes les UPR ont démarré provisoirement dans des bâtiments qui n'étaient pas destinés à cette fin. Cependant, toutes ont pu acquérir les titres de propriété d'un terrain du domaine privé de l'État. L'unité chargée de l'étude des projets au MENFP les a aidé à franchir toutes les étapes nécessaires à leur intégration dans le programme quadriennal d'investissement du ministère de la Planification. Ainsi, chaque UPR travaille d'arrache-pied au démarrage de la construction de son campus.
4. Les UPR ont commencé à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur en province. Elles sont fréquentées actuellement par environ 480 professeurs et 8 000 étudiants, y compris ceux qui participent aux séminaires de formation permanente. Le manque d'espace et de variété dans les filières de formation a empêché que cet effectif soit plus nombreux.
5. Chaque UPR possède une faculté des sciences de l'éducation qui contribue déjà à l'amélioration de la qualification des enseignants du système éducatif. Des programmes de licence y sont offerts dans huit domaines : l'éducation, l'administration, la gestion des collectivités territoriales, le tourisme, l'agronomie, les sciences infirmières, la santé publique et le droit. Les quatre premières UPR préparent des programmes de master qui débiteront bientôt.
6. Les UPR ont déjà mis plus de 2 000 jeunes sur le marché du travail. Cependant, seul un faible pourcentage d'entre eux a pu produire le mémoire exigé pour l'obtention de la licence. Plusieurs tentatives de solutions à ce problème sont en cours. Des dizaines de licenciés ont pu poursuivre leur formation, parfois grâce à des bourses d'études, dans des programmes de Master et de doctorat en ligne, au Collège

doctoral d'Haïti et à l'étranger. D'autres sont allés augmenter la « fuite des cerveaux » (*brain drain*) sous des cieux plus cléments.

7. En plus de la réunion mensuelle du Conseil des recteurs, qui se tient à tour de rôle dans les différentes UPR, une dizaine de colloques et d'ateliers de réflexion ont été organisés sous l'égide du MENFP. Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment celle de l'employabilité, du financement des UPR et des services à la vie étudiante.
8. Les UPR ont participé à la fondation de la Conférence des recteurs et des présidents d'universités haïtiennes (COR-PUHA) et développent des partenariats avec ses membres, notamment avec l'Université Quisqueya. Une fructueuse expérience de coopération et de solidarité a été réalisée entre elles et la City University of New York (CUNY), notamment à travers des bourses d'étudiants Kennedy Fellows, l'école de tourisme du Cap-Haïtien, la faculté des sciences infirmières des Gonaïves et la planification stratégique aux Cayes. Toutefois, leur participation à la création du Consortium international pour la refondation du système éducatif haïtien (CIRSEH), regroupant 10 universités canadiennes et 10 universités haïtiennes, s'est soldée, après avoir soulevé beaucoup d'espairs, par un échec dont on a tiré les leçons qui s'imposent.
9. Sur le plan de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Éducation (TICE), le site Web du réseau des UPR et les liens sur les réseaux sociaux sont encore en chantier. Des partenariats sont en cours avec Haïti Futur et avec la coopération française pour la mise en place de programmes de formation en ligne.
10. Enfin, le réseau des UPR collabore avec l'Université Quisqueya et l'UNESCO à l'offre de formation professionnelle supérieure et est un fidèle partenaire de l'Association catalane des universités publiques, du Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle (GRAHN) et de l'Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH).

Pourtant, durant cette même décennie, cinq des neuf UPR ont connu chacune au moins trois longues grèves. Qu'est-ce qui explique ces révoltes et soulèvements violents de professeurs et d'étudiants ?

En fait, les réalisations touchant chaque UPR que nous venons d'évoquer auraient dû et auraient pu être deux fois plus nombreuses. Chaque année, en effet, à peine la moitié des maigres ressources qui leur sont allouées dans le budget national sont effectivement décaissées à cause de l'instabilité politique et des lenteurs administratives. Ainsi, les rectorats font face à chaque exercice fiscal à des problèmes récurrents d'arriérés de salaires de plusieurs mois du personnel administratif et enseignant. Cette situation chronique d'endettement et de précarité démotive le personnel et rend aléatoire toute planification annuelle. Les frustrations ainsi créées conduisent souvent à des grèves

d'enseignants ou d'étudiants, utilisant volontiers la diffamation et la violence pour se faire entendre. Malheureusement, ces mouvements de protestation pour l'amélioration légitime des conditions de travail des enseignants et des étudiants sont tantôt manipulés ou entretenus par des groupuscules affichant des comportements violents, hypocrites et antisociaux au profit d'intérêts mesquins, tantôt récupérés dans certains médias par des politiciens ayant des visées électoralistes. L'ambition d'occuper des fonctions académiques, parfois sans avoir la formation nécessaire, en entretenant une mentalité et des comportements de clan, envenime ces conflits. Dans ces situations confuses, souvent une majorité d'étudiants et de professeurs, tout en désapprouvant l'emploi de moyens violents et l'usage de propos irrespectueux des personnes dans les manifestations, garde le silence: beaucoup par peur des représailles, certains par solidarité tacite et d'autres par indifférence. En tout cas, les principales victimes de ces grèves sont toujours les étudiants qui perdent ainsi des mois, voire un semestre d'études. Les rectorats et le MENFP ont appris à gérer ces situations difficiles où le dialogue, la transparence, la raison, la vérité, l'intérêt commun et le respect des droits humains finissent toujours par triompher sur des initiatives déstabilisatrices empreintes parfois de malveillance et de mauvaise foi.

Toutefois, la résistance des acteurs au changement demeure toujours assez forte. Il est difficile, en effet, d'échapper à la reproduction, au sein des universités, d'une mentalité et de comportements que l'on retrouve dans la profonde crise des valeurs morales et dans les situations de violence structurelle, de violence de rue, de luttes partisans pour le pouvoir et d'intolérance qui gangrènent notre pays. L'apprentissage de la pratique du professionnalisme, de la négociation dans le respect mutuel, de l'honnêteté, de la confiance, de la participation démocratique et de l'engagement social représente une construction ardue et lente.

De plus, en Haïti, l'enseignement supérieur n'a pas encore été sur la liste courte des principales priorités d'aucun gouvernement. La dépendance de l'aide internationale est encore trop grande et celle-ci commence à peine à s'intéresser à des projets allant au-delà de l'école fondamentale.

Enfin, sur le plan pédagogique, la reproduction dans l'ensemble du système éducatif haïtien de pratiques préférant la mémorisation à la compréhension, la répétition à la créativité, représente un défi majeur et occasionne aussi différentes formes de résistance violente au changement tant de la part des enseignants que des étudiants. Dans ce contexte, la question de la langue d'enseignement est cruciale. En pratique, l'enseignement universitaire est bilingue, mais la quasi-totalité des sources scientifiques et des manuels sont en français et en anglais. L'intégration progressive de la communication en créole à plusieurs niveaux dans des curricula des UPR contribue à améliorer la compréhension, la participation et la créativité dans les salles de classe.

4. LES UPR ET LA RÉFORME DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE HAÏTIEN

La décision ministérielle créant les UPR a été publiée dans un contexte marqué par deux vides juridiques: l'absence d'une loi sur l'enseignement supérieur et celle d'une loi organique régulant le fonctionnement de l'UEH. Aujourd'hui encore, la question du rapport entre l'UEH et les UPR demeure en attente d'une orientation légale. Certains pensent que les UPR ont été créées pour affaiblir le rayonnement de l'UEH afin qu'elle devienne l'Université Publique de l'Ouest à Port-au-Prince. En tout cas, dans les faits, l'ampleur de la demande de formation universitaire laisse de la place pour le fonctionnement de tous les établissements privés et publics. **D'ailleurs, le nombre des élèves se présentant aux examens de fin d'études secondaires vient de doubler soudainement en passant de 78 734 en juin 2015 à 166 662 en juin 2016. Malgré la baisse du pourcentage de réussite, la demande d'entrée à l'université a fortement augmenté.** Cette situation dramatique est en train de se transformer en une tragédie nationale, car rien n'est prévu pour offrir, au fil des ans, une formation professionnelle ou universitaire à ces jeunes⁶. Par ailleurs, la collaboration entre l'UEH et les UPR se pratique déjà puisque les enseignants et les gestionnaires des UPR sont presque tous des anciens étudiants ou des enseignants de l'UEH. Quoi qu'il en soit, pour arriver à sortir de la situation actuelle de «bidonvillisation» et de «djondjonisation⁷» des établissements d'enseignement supérieur, il est important de travailler à avoir une vision commune, cohérente, efficace et efficiente de la refondation du système universitaire haïtien. Pour cela, il est nécessaire de faire un choix entre trois visions concurrentes⁸.

La première vision consiste à avoir une méga-université d'État, une grande UEH centralisée et moderne avec plusieurs campus dans des régions ou des départements géographiques. À notre avis, ni l'histoire de l'UEH ni l'expérience des UPR n'encouragent à adopter un tel modèle, peu dynamique, difficilement gérable et facilement paralysable.

La deuxième vision est celle de deux réseaux autonomes avec des missions complémentaires. Ce modèle existe dans plusieurs mégapoles des États-Unis d'Amérique. Par exemple, dans l'État de New York, on retrouve deux réseaux d'universités publiques: celui de la State University of New York (SUNY) et celui de la City University of New York (CUNY). Le premier est principalement

6. Ce phénomène inquiétant s'explique par l'élimination par le MENFP de l'examen officiel de rhétorique à partir de 2016, sans aucune mesure d'accompagnement. Pour plus de détails, consulter le site Web du MENFP.

7. Ces établissements se multiplient, en effet, de façon anarchique comme des champignons, en créole «djondjon», ou comme l'on construit des maisonnettes dans les bidonvilles: un phénomène observable dans tous les secteurs de la vie nationale.

8. Voir aussi Voltaire, Y. (2013) «Vers l'harmonisation et la consolidation du réseau des universités publiques régionales d'Haïti», *Haïti Perspectives*, vol. 2, n° 1, p. 49 à 56.

orienté vers la recherche (*Research University*) et le deuxième se consacre surtout à la formation professionnelle supérieure de courte durée (*Community College*) pour des emplois dans les entreprises publiques et privées. Académiquement et financièrement parlant, ce modèle est difficilement soutenable en Haïti.

La troisième vision est celle d'un réseau universitaire décentralisé et unifié intégrant une université autonome dans un nombre restreint de régions ou dans chaque département géographique. Ce modèle permet de respecter à la fois les prérogatives constitutionnelles de l'UEH et les acquis et potentialités des UPR. Cependant, le cœur du débat se situe dans le nombre d'universités autonomes qu'il devrait y avoir : quatre ou dix ? Des décideurs politiques influents se retrouvent dans les deux camps.

D'un côté, certains pensent que le modèle départemental coûtera trop cher aux contribuables. On devrait ainsi se contenter d'avoir un réseau de quatre grandes universités autonomes et modernes dans le Grand Nord, le Centre, l'Ouest et le Grand Sud, avec une instance de coordination et d'harmonisation.

De l'autre, on mise sur l'expérience des UPR qui montre que le modèle d'une université par département, intégrée dans un même réseau, dans le respect de la diversité et de la complémentarité, est le plus adapté à la réalité haïtienne, le plus dynamique et, au fond, le plus irréversible, politiquement parlant. Divers arguments plaident, en effet, en faveur de cette option.

Tout d'abord, la Constitution haïtienne établit trois sénateurs par département quelle que soit la taille de celui-ci. De même, chaque département peut avoir son université publique régionale. Celle-ci doit cependant être adaptée à la dimension et aux potentialités de chacun d'eux. L'appropriation d'une UPR par la population, les élus et la diaspora de son département peut faciliter la mobilisation pour son fonctionnement des ressources propres à ses différentes collectivités territoriales.

Ensuite, dans le contexte de la décentralisation administrative⁹ et du renforcement des collectivités territoriales, l'existence d'une UPR dans chaque département facilite la formation initiale et continue des professionnels des entreprises publiques et privées, du personnel administratif des collectivités territoriales et des organisations de la société civile dans le cadre de réalisations de programmes de développement territorial. Chaque UPR peut, selon ses ressources, déconcentrer ses services et développer des annexes dans son département géographique tout en respectant les normes de la coordination du réseau universitaire public.

De plus, le budget national peut fort bien financer 10 structures universitaires sans créer des déséquilibres. Il le fait d'ailleurs déjà et les calculs prospectifs doivent tenir compte de l'évolution de la structure macroéconomique du pays. De plus, l'ampleur du financement public d'une entité dépend de l'échelle des priorités

politiques adoptée par un gouvernement. On conviendra, par exemple, qu'un faible pourcentage des fonds Petro Caribe, impunément dilapidés, aurait pu servir à améliorer valablement, entre autres, le sort des universités publiques régionales et de l'UEH.

Enfin, ce modèle est celui qui a été adopté dans les deux projets de loi sur le système d'enseignement supérieur et sur son agence de régulation et de coordination, en attente d'être votés par le Sénat de la République en dépit de solides réticences.

Dans les faits, l'ouverture pour une coordination institutionnalisée entre l'UEH et le réseau des UPR existe déjà et est encouragée par des acteurs influents du champ universitaire haïtien. Ainsi, avant même son élection, le recteur Fritz Deshommes se demandait dans son ouvrage intitulé *Débats sur la réforme de l'Université d'État d'Haïti* : « Quelle relation entretenir avec les Universités Publiques Régionales ? Comment favoriser l'émergence d'un véritable système public d'enseignement supérieur qui s'appuierait sur la longue expérience de l'UEH et l'immense potentiel des Universités Publiques Régionales¹⁰ ? »

Rappelons, pour finir, que l'UEH et trois UPR sont membres fondateurs de la CORPUHA, intégrant les universités haïtiennes publiques et privées formellement reconnues par le MENFP. Cette structure représente également un lieu d'apprentissage de partenariat entre le public et le privé.

Cependant, la vision commune quant au choix d'un modèle de configuration géographique et de type de gouvernance des universités publiques, incluant l'UEH, ne suffit pas. Le plus important est que le système universitaire haïtien, intégrant le public et le privé, arrive à fournir une éducation d'excellente qualité en formant des professionnels et des citoyens responsables, performant et compétitif sur le plan international dans la recherche scientifique et l'innovation tout en ayant un impact positif visible dans le développement économique et social des collectivités territoriales.

5. ORIENTATION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES (2016-2026) DU RÉSEAU DES UPR

5.1 Intégration des objectifs de développement durable dans le plan stratégique des UPR

La commémoration du 10^e anniversaire des UPR coïncide avec l'adoption par les États membres de l'ONU, le 25 septembre 2015, de 17 objectifs de développement durable (ODD) visant à éradiquer l'extrême pauvreté à l'horizon de 2030. Le Conseil des recteurs des UPR a proposé au MENFP d'y arrimer le plan stratégique du réseau des UPR pour sa deuxième décennie. Certes,

9. Privert, J. (2008). *Décentralisation et collectivités territoriales*. Port-au-Prince, Éditions le Béren.

10. Deshommes, F. (2015). *Débats sur la réforme de l'Université d'État d'Haïti*, Port-au-Prince, Cahiers Universitaires.

tous les indicateurs concernant l'élimination de la misère¹¹ et la création de richesses en Haïti dans les années à venir sont au rouge et rendent perplexe quand on les compare à ceux de la République Dominicaine et des autres pays de la Caraïbe. Toutefois, une série de séminaires du Group Croissance¹² dans les UPR a montré des possibilités de progrès grâce à l'articulation entre le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), l'élaboration et l'exécution du budget national et la poursuite des ODD. La collecte et l'analyse de données scientifiques fiables, la réalisation de programmes de réhabilitation de l'environnement et des infrastructures ainsi que l'évaluation périodique des efforts accomplis et des résultats obtenus dans la poursuite des ODD dans chaque département devraient être soutenues par des équipes de recherche à l'intérieur des UPR en collaboration avec d'autres instances nationales et internationales.

5.2 Le colloque international de l'Association des études haïtiennes en partenariat avec le réseau des UPR et l'UEH sur l'environnement

Selon cette même orientation, l'Université Publique du Nord au Cap Haïtien (UPNCH), sous le leadership de son recteur Fénel Métellus, conjointement avec le Campus Henri Christophe de l'UEH à Limonade, accueillera la 28^e Conférence internationale annuelle de l'Association des études haïtiennes (AEH) (*Haitian Studies Association ou HSA*), du 10 au 13 novembre 2016, sur la thématique de l'environnement en Haïti.

Cet événement, rendu possible grâce à la solidarité de l'AEH avec les universités haïtiennes, marquera la clôture de la commémoration du 10^e anniversaire des UPR et le point de départ d'une mobilisation renouvelée pour la formation de citoyens et de professionnels éco-responsables à tous les niveaux et dans tous les domaines du système éducatif haïtien. Le suivi prévu pour ce colloque international comporte, entre autres, la recherche de collaboration avec des programmes comme « Haïti prend racine », dans des projets de réhabilitation de l'environnement et de développement local dans les collectivités territoriales des départements.

5.3 Quelques actions prioritaires pour la deuxième décennie (2016-2026)

Pour arriver à progresser dans la ligne de cette orientation principale autour de l'axe des ODD, le réseau des UPR devra assurer la réalisation d'objectifs essentiels qu'il n'a pas pu atteindre jusqu'à présent, en vue de son développement harmonieux dans la triple mission de formation, de recherche et de service de toute université. Citons-en quelques-uns.

1. L'intégration de la mission des UPR dans une loi sur le système d'enseignement supérieur, comportant des mesures

d'application et des documents de gouvernance harmonisés (statuts, règlements internes).

2. Une vision commune pour la construction de campus verts et modernes dont la taille et la spécificité peuvent varier en fonction de la réalité de chaque département. Cela contribuera grandement à l'amélioration des conditions de la vie enseignante et de la vie étudiante.
3. La diversification du financement des UPR. L'apport budgétisé de l'État ne suffira jamais à les faire fonctionner. Il est nécessaire de trouver des sources de financement complémentaires: les donations par des mécènes en vue de fonds de réserve (*endowment*), les collectes de fonds (*capital fundraising*), les apports provenant des projets de recherche et des collaborations avec les entreprises. Un club des diplômés (*ou Alumni*) et une fondation pour la recherche et le développement sont aussi envisagés.
4. La poursuite de la réforme et de l'harmonisation des curricula et l'utilisation des TICE dans les différents domaines du savoir, spécialement les sciences de la terre et de la vie. Cela occasionnera des progrès dans l'amélioration croissante de la qualité de l'enseignement-apprentissage. La construction de programmes du niveau du master et du doctorat devra être soignée et exemplaire. Elle se fera en collaboration avec les laboratoires de recherche et le Collège doctoral de l'UEH et de l'Université Quisqueya ainsi que d'autres partenaires comme l'ISTEAH.
5. La réintégration des UPR dans l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et leur participation à d'autres réseaux internationaux. Elles resteront ainsi à la fine pointe de l'évolution du champ universitaire dans le contexte de la mondialisation et de la construction de la société du savoir.

CONCLUSION

À l'aube de leur deuxième décennie d'existence, constatant l'ampleur du chemin parcouru malgré la précarité des ressources, l'instabilité politique et des oppositions souvent violentes, les membres du réseau de neuf UPR sont habités par un profond sentiment de reconnaissance et de gratitude. Le présent article se veut, avant tout, un humble écho du professionnalisme, du civisme, de l'intégrité, des luttes, des angoisses, du dévouement et surtout de l'amour passionné pour Haïti de tous ceux et celles qui, sous le leadership des recteurs des UPR, des responsables du MENFP et de l'État haïtien, ont contribué, avec leurs forces et leurs limites, à faire du réseau des UPR le moteur d'espoir qu'il représente actuellement pour des dizaines de milliers de citoyens de nos départements. Que la mémoire des pionniers et des contributeurs qui sont déjà partis demeure toujours vivante dans chaque UPR! Honneur et mérite, de tout cœur, à ceux qui ont milité dans les UPR, y militent encore et veulent ainsi continuer à aider les jeunes Haïtiens à construire un avenir prospère pour nos familles et le monde! Remerciements sincères à tous ceux et celles qui sont solidaires de leurs rêves et de leurs luttes!

11. Godinot, X. (2008). Éradiquer la misère. Démocratie, Mondialisation et Droits de l'Homme. Paris, PUF.

12. Ces séminaires ont été animés par Kesner Pharel.

Enfin, des études sont en cours et d'autres méritent d'être menées pour approfondir et prolonger les réflexions partagées dans le présent travail d'analyse. Car la libération d'Haïti est à la portée de la nouvelle génération montante de ses fils et de ses filles. La refondation de notre système universitaire, par

la mobilisation et la saine gestion de nos ressources et de nos compétences, dans un contexte de stabilité démocratique et de réconciliation nationale, contribuera grandement à mettre enfin notre beau pays sur les rails du développement durable d'ici 2030. ■

Yves VOLTAIRE, Ph.D. est co-fondateur de l'Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC), qu'il a dirigé de 2006 à 2013, et de l'Université Publique des Nippes (UPNip) dont il est le recteur depuis 2014. Membre du conseil d'administration de l'Association des Etudes Haïtiennes (*Haitian Studies Association*), il a fait ses études doctorales en sociologie à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris. Il détient également un Master en théologie biblique et études juives (Jérusalem), en relations internationales (Paris) et en psycho-éducation (Montréal). Originaire de Miragoâne, où il a fait ses études classiques, il a été formé en philosophie et en théologie au Grand Séminaire Notre-Dame d'Haïti. Co-fondateur de la paroisse de Paillant, il est actuellement prêtre aumônier de la pastorale universitaire et coordonnateur des écoles catholiques du diocèse d'Anse-à-Veau et de Miragoâne. Il a publié divers articles sur les relations haitiano-dominicaines, sur l'enseignement supérieur et sur l'éducation environnementale, notamment dans le *Journal of Haitian Studies*. yvoltaire@gmail.com

